

## RÉFUGIÉS

## De l'accueil au départ, volontaire ou pas

Le projet de loi immigration, qui sera présenté le 21 février en conseil des ministres, concerne notamment le fonctionnement des centres de rétention administrative. Celui de Geispolsheim, le seul en Alsace, a rouvert le 15 janvier. Une autre structure accueille des primo-arrivants et une troisième des volontaires pour l'aide au retour. Reportage.

Textes : Annick Woehl  
Photos : Dominique Gutekunst

De hauts grillages, un portique de sécurité, des caméras, un chemin de ronde, un distributeur de boissons grillées... Le centre de rétention administrative (CRA), niché dans un bout de forêt à Geispolsheim, a rouvert le 15 janvier après deux ans de fermeture liée au redéploiement post-attentats des forces de l'ordre.

Quatre maisonnettes peuvent accueillir 34 hommes en chambre de deux lits. Des migrants sous le coup d'une obligation préfectorale de quitter le territoire français et d'une décision de placement en CRA. « C'est le bout de la chaîne, la dernière solution quand ils n'ont pas exécuté d'eux-mêmes l'obligation de quitter le territoire », remarque la commissaire Charlotte Priestman, directrice interdépartementale de la Paf (police aux frontières). En résumé, un endroit pour des migrants en situation irrégulière qui ne veulent vraiment pas partir de France.



Au centre de rétention administrative de Geispolsheim, 56 personnes ont été retenues depuis le 15 janvier. Photo L'Alsace

### « Ils ne comprennent pas pourquoi ils sont là »

L'histoire débute généralement par une interpellation lors d'un contrôle où l'on s'aperçoit que la personne n'a pas de titre de séjour, pas de papiers ou a été débouté de sa demande d'asile. L'individu est placé au CRA. Au bout de deux jours, il voit un juge de la détention et des libertés qui décide de prolonger ou non le placement de 28 jours, puis de 15. Car la durée de rétention est au maximum de 45

jours, un délai que le projet de loi envisage de passer à 90.

Ce temps est consacré à l'identification du « retenu » et à la préparation de son départ. Et la tâche n'est pas toujours aisée puisque certains migrants ne donnent pas leur identité réelle. « S'il a un passeport, un document transfrontière ou un laissez-passer, c'est plus facile. Sinon, ça peut être compliqué : il faut s'adresser aux consulats, aux ambassades... », résume le brigadier-chef Frédéric Didier. « Mais les empreintes ne mentent pas ! », ajoute le commandant Philip-

pe Collomb, chef du centre. Il arrive, mais rarement, que les 45 jours ne suffisent pas pour collecter tous les documents et informations. C'est une des raisons de la réforme envisagée.

Ne reste plus qu'à acheter un billet d'avion – payé par l'État –, sur une ligne commerciale. « On l'achemine à l'aéroport, Bâle ou Roissy, et on l'installe à sa place dans l'avion », précise Charlotte Priestman. Direction : le pays d'origine ou celui de son titre de séjour.

On imagine bien que les retenus ne sont pas ravis d'être là... Les deux infir-

miers du site, Salih et Odile, indiquent d'ailleurs que les pathologies les plus fréquentes sont le stress et l'anxiété dus à l'enfermement. « En général, ils ne comprennent pas pourquoi ils sont là puisqu'ils n'ont rien fait, à part être en territoire français. 30 % environ sont sous anxiolytiques. »

Si les tentatives d'évasion sont rares, les recours contre le départ contraint et le placement sont quasiment systématiques. L'État a le devoir d'informer les arrivants de ce droit qu'ils saisissent. Dans chaque CRA de France, une

association est présente pour accompagner les gens dans ces démarches. À Geispolsheim, il s'agit de l'Ordre de Malte, qui dispose d'un bureau pour recevoir les personnes. Une aide précieuse puisque la procédure est très « opaque », indique le responsable Mathias Venet. « Il y a des situations terribles ici, une vraie souffrance psychologique liée à l'exil, des gens malades et un lieu anxiogène. Ça génère des tensions. »

### « Pas une prison »

Dans un bureau à côté, la médiatrice de l'Ofii (Office français d'immigration et d'intégration), Meriem Chiba, gère le quotidien de ces hommes. C'est elle, par exemple, qui fait leurs achats à l'extérieur, le plus souvent des cigarettes, des téléphones ou des cartes téléphoniques. Pour cela, elle ponctionne dans leur pécule et leur en rend bien sûr compte.

En effet, en arrivant, les retenus laissent bagages, argent et objets de valeur à la consigne pour éviter « le risque de trafic, de vols entre ceux qui n'ont rien et ceux qui ont tout ce qu'il faut », note le commandant Collomb.

« Ce n'est pas une prison », conclut Charlotte Priestman... même si cela en a tout l'air. « Les gens peuvent avoir un téléphone – mais pas de smartphone – et se promener librement dans l'enceinte du centre. » Depuis le 15 janvier, 56 personnes ont été retenues ici ; 21 ont été libérées et huit ont été « éloignées ». Avant la fermeture fin 2015, il y avait un peu moins de 500 retenus par an, dont la moitié étaient renvoyés dans leurs pays.

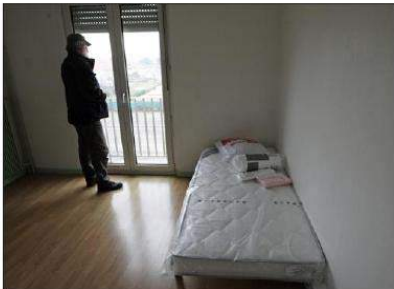
### Témoignages

• **X., qui ne veut pas dire d'où il vient, en France depuis quatre ans, a déjà fait un séjour au CRA (centre de rétention administrative) de Metz qui s'est soldé par sa sortie : « Hier, un policier m'a dit que mon pays n'était pas en guerre et que j'étais là pour le RSA et la Caf, c'est normal ? Je suis pas quelqu'un qui profite du RSA, je travaille, j'ai des feuilles de paie comme vous. Moi, quand je gagne, la France elle gagne aussi. En plus j'ai une fiancée à Mulhouse, on va se marier dans deux mois. »**

• **Z., Tunisien, e 23 ans, en France depuis 2009 : « J'ai été ramené en Tunisie en 2017 et je suis revenu en bateau. Maintenant, j'ai la femme, c'est bon, elle est chez moi, à Lyon. Je travaille au marché. Jamais de la vie, je sors de France ! J'ai des problèmes avec mon père, il s'est marié deux fois, il a deux femmes. »**

• **M., Pakistanais, 38 ans : « Les policiers sont gentils avec moi, Meriem aussi, il n'y a pas de problème ici. Je travaillais au noir, mais je n'ai pas volé, par touché, rien. Ça fait six ans que je suis en France, c'est la deuxième fois que je suis en CRA, la première fois, je suis sorti du bout d'une semaine. J'ai une femme à Hummel, je l'ai trouvée à Paris. Là, ça fait 28 jours que je suis ici. S'il vous plaît, changez la loi ! Ici, il faut mettre les voleurs, mais pas nous... »**

### « Se poser pour bien rentrer »



Une chambre du centre d'aide et de préparation au retour de Benfeld – qui comprend sept logements –, avec le concierge du site. Photo L'Alsace

Certains migrants acceptent, de plus ou moins bonne grâce, l'aide au retour. Ils se retrouvent 45 jours en moyenne dans un CAPR (centre d'aide pour la préparation au retour). Il s'agit pour 30 % de personnes déboutées de leur demande d'asile et pour 60 % de personnes qui se désistent en cours de procédure, indique Vincent Julien, d'Accueil sans frontières 67 qui gère le site. Cela peut aussi être aussi un étudiant dont le visa est échu. L'Alsace est dotée de deux CAPR de 35 places à Benfeld et Bouxwiller.

Les dossiers passent par l'Office français d'immigration et d'intégration (Ofii). « On s'occupe des démarches, du laissez-passer consulaire, de la réservation de l'avion... Un pécule pouvant aller, selon la nationalité, de 500 € pour un Européen jusqu'à 2 500 €, leur

est remis à l'aéroport », indique Delphine Kling, directrice de l'Ofii. L'aide s'accompagne d'une obligation de quitter le territoire et le relevé d'empreintes biométriques garantira qu'elle ne soit touchée qu'une fois. En 2017, 180 personnes en ont bénéficié dans le Bas-Rhin – 45 % de plus qu'en 2016 du fait d'une majoration du pécule. S'ajoute dans certains pays une aide pour le projet de réinsertion.

Selon Farid Amrani, le coordinateur des deux sites, les gens ont pris cette option le plus souvent à cause d'« une certaine usure ou d'une déception », la France n'étant pas l'Eldorado espéré. « C'est un choix de raison, mais c'est un choix. Ils ont fait le deuil de certaines choses mais peuvent se projeter. Ils se posent et se reposent avec l'idée de bien rentrer. »

## Un sas pour les plus vulnérables

Un CAES (centre d'accueil et d'évaluation des situations) a ouvert à Strasbourg le 18 décembre. Il s'agit d'un nouveau dispositif pour mettre à l'abri des migrants en état de vulnérabilité avant leur placement dans les hébergements classiques.

Nouvel outil pour l'accueil des migrants, le CAES (centre d'accueil et d'évaluation des situations) s'adresse aux personnes vulnérables ou isolées. « C'est un sas avant que les gens intègrent un centre d'hébergement classique, plutôt que de rester dans la rue », indique Christel Philipps, la chef de service de l'antenne strasbourgeoise.

« Un hébergement d'urgence et de la mise à l'abri », précise Amina Bouchra, la directrice adjointe de l'association Horizon Amitié qui gère le lieu. Une réponse aussi au flux de plus en plus important de migrants (3 600 accueillis en 2017, contre 3 000 en 2016) et à la saturation des autres dispositifs. Le CEAS de Strasbourg a été le troisième centre à ouvrir en France.

La bâtisse de la route de Schirmeck peut accueillir 51 personnes, une capacité qui passera à 100 places en mars. Les familles sont réparties dans des appartements ou des chambres, partagent cuisines et salles de bain. On leur donne un kit literie, un kit hygiène et de quoi se faire à manger. S'ajoute une allocation de 6,80 € par jour et par personne. Dans la cuisine, chaque famille a son étagère de rangement et un réfrigérateur.

### « Peu importe le temps passé là »

Deux travailleurs sociaux aident les personnes dans leurs démarches quotidiennes et administratives, veillent à l'apprentissage de l'autonomie et de la culture française, etc. « Peu im-



Amina Bouchra et Christel Philipps au centre d'accueil et d'évaluation des situations à Strasbourg. Photo L'Alsace

porte le temps passé là, ce qui est pris est pris. On veut éviter que les gens s'enferment dans leur chambre », philosophe la directrice adjointe.

Le passage en CAES est aussi le moment d'analyser les situations avec le personnel de la préfecture et de l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration), présent une fois par semaine. « Notre rôle est également de leur parler de l'aide au retour volontaire, puisque la moitié environ se voit débouter de sa demande d'asile », indique Delphine Kling, directrice territoriale de l'Ofii.

Concrètement, les démarches sont plus rapides au CAES pour l'hébergement, la scolarisation ou encore la santé. Le séjour ici dure en moyenne trois semaines. Pour accéder au centre, il faut remplir des critères de vul-

nérabilité : femmes enceintes, enfants en bas âge, handicapés, traitements médicaux lourds... Les personnes arrivent : là par le 115. Dans le Bas-Rhin, il s'agit le plus souvent de familles et donc de populations des Balkans et du Caucase. « Car venir d'Albanie prend 24 heures... D'Afrique, ça peut durer des années : donc ce sont surtout des hommes seuls », note Amina Bouchra.

À l'étage loge une famille tchétchène avec sept enfants. Zarima, la mère, 32 ans, attend le huitième. Sa plus grande, Ryana, 13 ans, raconte en allemand qu'ils ont quitté leur pays il y a un an parce que « papa avait des problèmes » et qu'ils ont vécu six mois en Allemagne avant d'arriver ici. Elle affirme être contente d'être en France : « Je veux aller à l'école, vivre ici et tra-

vailler. » Quel métier ? « Dentiste. » En dessous se sont installés un couple d'Albanais avec un garçon de 4 ans. Artan, 31 ans, raconte avoir dû quitter son pays après une manifestation où cinq personnes sont mortes. Les familles des défunts l'auraient menacé, lui qui était militaire de métier. La famille est venue en avion. Artan est content de son nouvel hébergement mais se plaint d'avoir dû payer l'hôtel pendant deux mois, 40 € la nuit, faute de places disponibles.

### 100

### Le chiffre

C'est le nombre de places d'hébergement que la ville de Strasbourg va ouvrir d'ici l'été pour les migrants et les plus vulnérables. Sans ainsi concerner les familles et les migrants déboutés du droit d'asile. Répondant à l'urgence imposée par le phénomène des migrations, la ville ouvrira ses premières places la semaine prochaine. Il s'agit d'une trentaine de logements conventionnés, situés majoritairement dans le parc privé et dans l'euro métropole. La municipalité prendra en charge les loyers, les besoins alimentaires, de formation, de scolarisation des enfants et d'accompagnement administratif.